6ème année n° 24 | Edition générale n° 4 | 24 Juin I958

A V E R T I S S E M E N T S

CARPOCAPSE des POMMES et des POIRES — Zones I-2-3-4-5-6

Les sorties d'insectes hivernants se poursuivent, tandis que l'on observe l'entrée en nymphose des premières chenilles sortant des fruits véreux. La protection des fruits doit donc être entretenue par un traitement réalisé entre le 1° et le 5 juillet

TAVELURE — Zones 2-3-4-5-6

Les pluies récentes accompagnées d'un abaissement de température rendent nécessaires l'exécution d'un traitement anticryptogamique qui sera associé au traitement destiné à combattre le carpocapse.

TORDEUSE ORIENTALE — Zones I-2-4

Traiter les fruits devant être récoltés entre le 15 et le 20 juillet.

I N F O R M A T I O N

TORDEUSE ORIENTALE
(Laspeyresia molesta)

Ce parasite existe maintenant dans tout le Languedoc ainsi que dans les vergers du Roussillon. Le papillon ressemble à celui du Carpocapse dont il diffère pourtant quelque peu. Quant à la chenille elle ressemble beaucoup au "ver des pommes".

Etant donné la sortie précoce de l'insecte et à cause de son régime alimentaire varié, le traitement est basé sur l'époque probable de maturité des fruits.

Les arbres doivent être minutieusement traités (poirier, pêcher, pommier, cognassier). On doit mouiller abondamment l'arbre en entier.

Pour chaque variété 3 traitements sont nécessaires de 10 jours en 10 jours. <u>Nous n'indiquerons que le premier</u> .

Utiliser :
- Parathion
- S.P.C.
- Produits contenant 10 % de D.D.T.
- Emulsion de D.D.T.

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux,

P.BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON